



-4102-

**Province de Québec
Corporation de la Ville de Forestville
Forestville, Comté René-Lévesque**

Le conseil municipal de la Ville de Forestville siège en séance ordinaire, ce 8 février 2022, à 19 h 00, par voie de vidéoconférence diffusée sur la page Facebook de la Ville, et ce, tel que requis par l'arrêté ministériel # 2021-090 du 20 décembre 2021.

Sont présents à cette vidéoconférence :

Mme Micheline Anctil, mairesse;
Mme Jannie Tremblay, conseillère au siège # 1;
M. Mario Desbiens, conseiller au siège # 2;
M. Richard Foster, conseiller au siège # 3;
Mme Gina L'Heureux, conseillère au siège # 4.
Mme Nadine Gagné, conseillère au siège # 5;
M. Carol Girard, conseiller au siège # 6.

Assistent également par vidéoconférence :

Mme Dominique Tremblay, directrice générale et greffière;
Mme Lison Huard, greffière adjointe.

Sous la présidence de la mairesse, Mme Micheline Anctil.

Ouverture de la séance

Après vérification du quorum, la mairesse déclare la séance ouverte à 19 h 00.

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller M. Richard Foster et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, est résolu d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

Ordre du jour

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption des derniers procès-verbaux**
 - 3.1 Séance ordinaire du 11 janvier 2022
 - 3.2 Séance extraordinaire du 17 janvier 2022
 - 3.3 Séance extraordinaire du 18 janvier 2022
- 4. Message de la mairesse et dossiers du conseil**
 - 4.1 Avancement du projet Villa 3
 - 4.2 Rapport de dépenses des membres du conseil - Élection 2021
- 5. Développement économique**
 - 5.1 Rapport de la mairesse
 - 5.2 Achat du quai de Forestville à la SEDF



- 5.3 Appui Alliance forêt boréale pour la stratégie de protection du caribou forestier

6. Développement culturel et communautaire

- 6.1 Rapport de la conseillère Mme Jannie Tremblay
- 6.2 Participation au programme Rénovation Québec (PRQ)

7. Urbanisme et mise en valeur du milieu

- 7.1 Rapport du conseiller M. Mario Desbiens
- 7.2 Dérogation mineure # 2021-10
- 7.3 Mandat inspecteur municipal

8. Sécurité publique

- 8.1 Rapport du conseiller M. Richard Foster
- 8.2 Engagement poste de pompier

9. Travaux publics

- 9.1 Remplacement d'un surpresseur
- 9.2 Autorisation spécifique de circulation

10. Tourisme

- 10.1 Rapport de la conseillère Mme Gina L'Heureux

11. Hygiène du milieu

- 11.1 Rapport de la conseillère Mme Nadine Gagné

12. Loisirs et sports

- 12.1 Rapport du conseiller M. Carole Girard

13. Administration

- 13.1 Approbation et paiement des comptes
- 13.2 Rapport financier mensuel
- 13.3 Rapport de la directrice générale sur les contrats accordés
- 13.4 Centre d'action bénévole le Nord-est - Exemption de taxes
- 13.5 Modernisation de l'aéroport - Désignation signataire
- 13.5 Autorisation de déplacements

14. Actes législatifs

- 14.1 Adoption du règlement # 2022-302 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux
- 14.2 Adoption du règlement # 2022-303 relatif à l'utilisation de l'eau potable
- 14.3 Avis de motion et présentation du règlement relatif au code d'éthique et de déontologie des employés municipaux
- 14.4 Correction R-220111-21

15. Affaires nouvelles



16. Période de questions des citoyens

17. Clôture et levée de la séance

Adoption des derniers procès-verbaux

R-220208-25

CONSIDÉRANT QU'UNE copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Forestville tenue le 11 janvier 2022 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture à cette séance. Il est proposé par le conseiller M. Carol Girard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'adopter ce procès-verbal tel que présenté.

R-220208-26

CONSIDÉRANT QU'UNE copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Forestville tenue le 17 janvier 2022 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture à cette séance. Il est proposé par la conseillère Mme Nadine Gagné résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'adopter ce procès-verbal tel que rédigé.

R-220208-27

CONSIDÉRANT QU'UNE copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Forestville tenue le 18 janvier 2022 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture à cette séance. Il est proposé par la conseillère Mme Gina L'Heureux résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'adopter ce procès-verbal tel que rédigé.

Rapport de dépenses des membres du conseil - Élection 2021

R-220208-28

Mme Dominique Tremblay, trésorière dépose les rapports de dépenses # DGE-1038 de tous les membres du conseil municipal élus le 7 novembre 2021. Elle déclare les avoir reçus dans les délais requis, et confirme qu'ils ont été acheminés au directeur général des élections, et ce, conformément à l'article 357 de la Loi des cités et villes.

Achat du quai de Forestville à la Société d'Économie et Développement de Forestville

R-220208-29

CONSIDÉRANT que la Société d'Économie et Développement de Forestville (SEDF) a autorisé la vente du quai de Forestville à la Ville de Forestville par la résolution R-2202-02 adoptée le 7 février 2022;

CONSIDÉRANT que le paiement de la valeur de 595 000 \$ + taxes du quai sera déduite de la dette accumulée de la SEDF;

CONSIDÉRANT que la vente du quai de Forestville s'accompagnera du transfert de l'emprunt de la SEDF lié au dragage d'entretien précédemment réalisé, du transfert et de la révision de l'ensemble des baux liés à l'utilisation et l'exploitation des installations portuaires de Forestville;



Il est proposé par le conseiller M. Mario Desbiens et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, de procéder à l'achat du quai de Forestville et à autoriser Mme Micheline Anctil, mairesse et/ou Mme Dominique Tremblay, directrice générale, à signer l'ensemble des documents liés à cet achat.

**Appui alliance Forêt boréale pour la stratégie de protection du caribou forestier
R-220208-30**

CONSIDÉRANT que le 5 novembre 2021, le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, M. Pierre Dufour, a annoncé la tenue d'une commission indépendante sur les caribous forestiers et montagnards et une série d'audiences publiques régionales devant mener au dépôt de la stratégie de protection des caribous forestiers et montagnards en 2022;

CONSIDÉRANT que 34 municipalités sur les 65 présentes sur le territoire d'Alliance forêt boréale, soit le Saguenay-Lac-Saint-Jean et la Côte-Nord, dépendent de l'industrie forestière;

CONSIDÉRANT que les retombées de la filière forestière sur le territoire de l'Alliance forêt boréale sont énormes, soit près de 20 000 emplois et 1 milliard de dollars en salaire;

CONSIDÉRANT que cette stratégie de protection met en péril l'avenir et la survie des communautés forestière en causant la perte de plusieurs centaines d'emplois au Saguenay-Lac-Saint-Jean et sur la Côte-Nord;

CONSIDÉRANT que le territoire touché par la stratégie de protection du caribou forestier ne concerne que 25 % de son aire de répartition alors qu'aucune intervention de rétablissement n'est prévue au nord la limite nordique des forêts attribuables ;

CONSIDÉRANT QUE les changements climatiques ont des impacts sur le caribou forestier et son habitat;

CONSIDÉRANT que les changements climatiques poussent les espèces fauniques à migrer vers le nord, et ce, plus rapidement que les végétaux;

CONSIDÉRANT QUE les changements climatiques modifient les forêts situées au nord de la limite nordique des forêts attribuables pour en faire des habitats propices pour le caribou forestier;

CONSIDÉRANT que l'aménagement de la forêt boréale et l'utilisation du matériau bois sont les meilleurs moyens dont dispose le Québec pour contribuer à la lutte contre les changements climatiques;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec souhaite accentuer la lutte contre les changements climatiques, mais que cette stratégie de protection restreindra considérablement le territoire destiné à l'aménagement forestier;

CONSIDÉRANT que les hardes isolées de caribous de Charlevoix, Val d'Or et de la Gaspésie ont une dynamique de population et un territoire qui leurs sont propres;

CONSIDÉRANT que pour faire une démonstration claire sur l'état des populations du caribou forestier, il faut réaliser de nouveaux inventaires de population afin de comparer les résultats à ceux des inventaires réalisés en 2018-2019 et 2020;

CONSIDÉRANT que plusieurs projets portant sur différents scénarios d'aménagement sont en cours de réalisation sur le territoire forestier afin d'identifier des pistes de



solutions pour concilier l'aménagement forestier et la protection de l'habitat du caribou forestier;

CONSIDÉRANT que la stratégie de protection des caribous forestiers et montagnards aura des impacts importants sur le volume disponible à la récolte, sur les travaux d'aménagement forestier, sur la structure industrielle et entrepreneuriale présente dans les communautés forestières, sur la villégiature du territoire public, sur les activités récréotouristiques, sur les territoires fauniques structurés et conséquemment sur la vitalité des communautés forestières du territoire d'Alliance forêt boréale;

Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller M. Carol Girard et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, que la Ville de Forestville appuie Alliance forêt boréale et ses demandes au gouvernement du Québec, qui sont :

1. Adopter une stratégie de protection du caribou forestier qui n'aura pas d'impact négatif sur les travailleurs et les communautés forestières;
2. Considérer l'ensemble de l'habitat du caribou forestier pour l'élaboration de la stratégie de protection notamment au nord de la limite nordique des forêts attribuables;
3. Considérer les impacts des changements climatiques dans la future stratégie de protection du caribou forestier;
4. Considérer différemment les hardes isolées de Val-D'Or, Charlevoix et la Gaspésie, des hardes de la forêt boréale;
5. Réaliser de nouveaux inventaires des populations de caribou forestier et rendre disponibles ces résultats afin de les comparer avec ceux des inventaires de 2018-2019-2020 pour confirmer une baisse ou une augmentation des populations;
6. Poursuivre les projets d'expérimentation et de recherche sur les différents scénarios d'aménagement permettant l'identification de pistes de solutions afin de concilier l'aménagement forestier et la protection de l'habitat du caribou forestier.

**Participation au programme Rénovation Québec (PRQ)
R-220208-31**

CONSIDÉRANT que la Société d'habitation du Québec a instauré un programme-cadre qui a pour objet de favoriser la mise en place par la municipalité de mesures pour stimuler la revitalisation de la vocation résidentielle en déclin dans un ou des secteurs restreints de son territoire;

CONSIDÉRANT que la Ville de Forestville désire adhérer au Volet II « Interventions sur l'habitation »;

Il est proposé par le conseiller M. Richard Foster et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, que la Ville de Forestville demande à la Société d'habitation du Québec de participer à la programmation 2022-2023 du programme Rénovation Québec, en adhérant au Volet II : « Les interventions sur l'habitation ». Il est également résolu de demander un budget de 600 000 \$ qui sera assumé en parts égales par la municipalité et la SHQ.



-4107-

Dérogation mineure # 2021-10

R-220208-32

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure a été déposée par M. Euclide Vallée propriétaire de l'immeuble situé au 162, route 138 Ouest sur le lot 3 497 478 concernant l'emplacement arrière du bâtiment principal et l'emplacement du garage annexé au mur nord-ouest.

CONSIDÉRANT que l'application de la disposition du règlement de zonage cause un préjudice sérieux au requérant, mais ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure est recevable et ne vient pas à l'encontre des orientations et objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande et recommande son acceptation;

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été publié conformément aux règlements sur les dérogations mineures et aux modalités de publication des avis publics;

CONSIDÉRANT que l'arrêté ministériel # 2021-090 du 20 décembre 2021, a interdit la présence du public en salle mais a permis une consultation écrite dont aucun commentaire n'a été reçu;

Il est proposé par le conseiller M. Mario Desbiens et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter la dérogation mineure # 2021-10 de M. Euclide Vallée pour l'immeuble situé au 162, route 138 Ouest, ayant pour objet d'autoriser :

- l'emplacement de l'agrandissement arrière du bâtiment principal à une distance de 1.14 mètre de la ligne latérale ouest. Le règlement en vigueur au moment de la construction stipulait une marge de recul latérale de 2.0 mètres.
- l'emplacement du garage annexé au mur nord-ouest à une distance de 1.07 mètre de la ligne latérale ouest. Le règlement en vigueur au moment de la construction stipulait une marge de recul latérale de 3.0 mètres.

Mandat inspecteur municipal

R-220208-33

CONSIDÉRANT l'absence de personnel en urbanisme pour une période indéterminée;

CONSIDÉRANT que la firme Jean-Yves Bouchard, urbaniste, a été mandatée afin de nous faire les recommandations nécessaires à l'émission des permis de construction et de rénovation;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer un inspecteur municipal afin d'émettre des permis de construction et de rénovation dans les délais prévus à l'article 7 du règlement # 2009-238 relatif aux permis et certificat, en vigueur;

Il est proposé par la conseillère Mme Nadine Gagné et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, de mandater le directeur des travaux publics en poste, à titre d'inspecteur municipal, afin de lui permettre de signer les permis de construction et de rénovation sur recommandation de la firme Jean-Yves Bouchard, urbaniste;

Il est également résolu d'autoriser la directrice générale, en l'absence du directeur des travaux publics, à effectuer les signatures requises sur les permis de construction et de rénovation.



Engagement au poste de pompier

R-220208-34

Il est proposé par la conseillère Mme Jannie Tremblay et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter la recommandation du service de sécurité incendie et de procéder à l'engagement des personnes suivantes au poste de pompier :

Nom	Division
Fiona Meehan	Les Bergeronnes
Robin Mérédith	
Xavier Plante	Les Escoumins

Remplacement d'un surpresseur à l'usine d'eaux usées

R-220208-35

CONSIDÉRANT que l'usine de traitement d'eaux usées compte 3 surpresseurs installés en 1993, dont un a été remplacé en 2020;

CONSIDÉRANT qu'un deuxième surpresseur est défectueux et doit être remplacé par un modèle trilobe identique à celui de 2020;

CONSIDÉRANT que le règlement de gestion contractuelle # 2018-281 permet l'achat de gré à gré, et ce, conformément au seuil de 105 700 \$ décrété, pour 2021, par le ministre concernant les appels d'offres publics;

CONSIDÉRANT qu'une demande de prix a été effectuée et que le directeur des travaux publics a reçu les deux soumissions suivantes :

1. Groupe Voyer inc. 26 565 \$
2. Aerzen 27 750 \$

Il est proposé par la conseillère Mme Gina L'Heureux et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter la soumission # 28257 de la compagnie Groupe Voyer inc. au montant de 26 565 \$, plus taxes applicables, comprenant une trousse d'entretien de 1 an, la mise en service (1 jour).

Autorisation spécifique de circulation

R-220208-36

Il est proposé par le conseiller M. Richard Foster et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accorder une autorisation spécifique, à Hydro-Québec, afin de leur permettre de circuler sur les rues Verreault et Paul-Baie afin d'effectuer du déboisement, et ce, pour la période du 7 février au 18 mars, en semaine uniquement de 7 h à 18 h.

Approbation et paiement des comptes

R-220208-37

CONSIDÉRANT QUE les listes de comptes payés par prélèvements bancaires et par chèques et des comptes à payer ont été remises à chaque membre du conseil et tous déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à la lecture à cette séance;

CONSIDÉRANT QUE le greffier a fourni, aux membres du conseil, tous les documents et explications à la satisfaction de ceux-ci et qu'il atteste que les crédits nécessaires sont disponibles;



Il est proposé par le conseiller M. Carol Girard et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'approuver les listes de comptes payés par prélèvements bancaires et par chèques et d'autoriser le paiement des comptes à payer.

Description	Montant
Comptes payés par prélèvements bancaires	231 524.43 \$
Comptes payés par chèques	214 670.18 \$
Comptes à payer	56 443.85 \$
Total	<u>502 638.46 \$</u>

Rapport financier mensuel

R-220208-38

Il est proposé par la conseillère Mme Nadine Gagné et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter le rapport financier au 31 janvier 2022 préparé par Mme Isabelle Gendreau, responsable de la comptabilité.

Suivi mensuel du budget d'opération 2022							
POSTE BUDGÉTAIRES	31 janvier		Budget total		Ratio		
	2021	2022	2021	2022	2021	2022	1 mois
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	99 942 \$	65 088 \$	947 300 \$	948 929 \$	11%	7%	8%
SÉCURITÉ PUBLIQUE	108 516 \$	87 636 \$	1 269 708 \$	1 329 181 \$	9%	7%	8%
TRANSPORT ROUTIER	129 923 \$	116 776 \$	1 737 260 \$	1 745 188 \$	7%	7%	8%
HYGIÈNE DU MILIEU	28 248 \$	12 432 \$	1 291 000 \$	1 042 800 \$	2%	1%	8%
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	- \$	- \$	6 000 \$	4 500 \$	0%	0%	8%
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT	16 325 \$	10 748 \$	577 600 \$	671 400 \$	3%	2%	8%
LOISIRS & CULTURE	88 081 \$	63 444 \$	1 022 500 \$	1 011 600 \$	9%	6%	8%
FRAIS DE FINANCEMENT	400 \$	375 \$	539 000 \$	499 600 \$	0%	0%	8%
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	- \$	38 913 \$	11 390 900 \$	13 039 100 \$	0%	0%	8%
TOTAL DES DÉPENSES	471 435 \$	395 413 \$	18 781 268 \$	20 292 298 \$	3%	2%	8%

Rapport du directeur général sur les contrats accordés

R-220208-39

CONSIDÉRANT que la Ville de Forestville a adopté le règlement # 2018-281 relatif à la gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT que selon l'article 33 de ce règlement le directeur général a le pouvoir de passer les contrats nécessaires afin d'exercer la compétence qui lui est dévolue par ce règlement au nom de la Ville;

CONSIDÉRANT que selon l'article 36 le directeur général doit faire un rapport à la séance ordinaire suivant l'accord des contrats;

Il est proposé par le conseiller M. Richard Foster et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, que la présente résolution constitue une confirmation des contrats accordés, au 7 février 2022, par Mme Dominique Tremblay, directrice générale.

	Date	Fournisseur	Description	Montant plus taxes applicables
A.	2022-01-12	France Thibault, ing.	Accompagnement et soutien technique en ingénierie pour divers projets - Banque de 138 heures	145 \$ / l'heure
B.	2022-01-18	PG Solutions	Formation ½ journée, logiciel archive (Johanne Harvey)	680 \$
			Formation ½ journée, logiciel finance (Dominique Tremblay)	680 \$



	Date	Fournisseur	Description	Montant plus taxes applicables
C.	2022-01-19	Jean-Yves Bouchard, urbaniste	Mandat pour recommander la signature de l'émission des permis de construction et de rénovation en l'absence de personnel en urbanisme 150 \$ / l'heure maximum de 5 000 \$	5 000 \$
D.	2022-01-26	FQM	Formation en éthique et déontologie en matière municipale (Dominique Tremblay)	149 \$

**Centre d'action bénévole le Nordest - Exemption de taxes
R-220208-40**

Il est proposé par la conseillère Mme Jannie Tremblay et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'informer la Commission municipale du Québec que la Ville de Forestville ne formule aucune opposition à la demande de reconnaissance pour fins d'exemption de taxes soumise par l'organisme « Centre d'action bénévole Le Nordest » relativement au 9, 11^e Rue.

**Modernisation de l'aéroport - Désignation signataire
R-220208-41**

Il est proposé par le conseiller M. Carol Girard et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'autoriser Mme Dominique Tremblay, directrice générale, à signer l'ensemble des documents liés au projet de modernisation de l'aéroport de Forestville.

**Autorisation de déplacements
R-220208-42**

Il est proposé par la conseillère Mme Nadine Gagné et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'autoriser les déplacements suivants :

21-22 février 2022 | Trois-Rivières

- **Martel Israël, préventionniste**
Tests annuels des appareils respiratoires.

**Adoption du règlement # 2022-302 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux
R-220208-43**

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion du règlement # 2022-302 a été donné par la conseillère Mme Jannie Tremblay lors de la séance ordinaire du 14 décembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE le règlement a été présenté le 11 janvier 2022, conformément à l'article 356 de la Loi des cités et villes, les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture intégrale;

CONSIDÉRANT qu'un avis annonçant l'adoption du règlement a été publié conformément à l'article 10 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale;

CONSIDÉRANT que toute municipalité doit, après chaque élection générale et avant le 1^{er} mars suivant celle-ci, adopter à l'intention de ses élues et élus un code d'éthique et de déontologie révisé;



-4111-

Il est proposé par la conseillère Mme Gina L'Heureux et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'adopter le règlement # 2022-302 abrogeant le règlement # 2018-279 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

Adoption du règlement relatif à l'utilisation de l'eau potable

R-220208-44

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du règlement # 2022-302 a été donné par la conseillère M. Richard Foster lors de la séance ordinaire du 14 décembre 2021;

CONSIDÉRANT que le règlement a été présenté le 11 janvier 2022, conformément à l'article 356 de la Loi des cités et villes, les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture intégrale;

Il est proposé par le conseiller M. Mario Desbiens et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'adopter le règlement # 2022-303 et abrogeant les règlements # 1980-13 et # HCN-1006 relatifs à l'utilisation de l'eau potable.

Avis de motion et présentation du règlement relatif au code d'éthique et de déontologie des employés municipaux

R-220208-45

La conseillère Mme Jannie Tremblay donne un avis de motion afin d'aviser que sera adopté, à une séance subséquente, le règlement # 2022-304 relatif au code d'éthique et de déontologie des employés municipaux, abrogeant ainsi le règlement # 2016-273 et ses amendements.

Le projet de règlement est déposé à cette séance et la conseillère informe la population que c'est en raison des modifications apportées à la Loi que le conseil doit adopter un nouveau code d'éthique et de déontologie afin d'ajouter une nouvelle règle sur la réception d'un don ou avantage par un employé.

Période de questions des citoyens

La mairesse dirige la période de questions des citoyens.

Clôture et levée de la séance

La mairesse déclare la séance close et la conseillère Mme Nadine Gagné propose la levée à 19 h 48, et ce, à l'unanimité des membres du conseil présents.

Mairesse

Greffière

Je, Micheline Anctil, confirme que j'ai approuvé toutes les résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la Loi des cités et villes.